N° de Téléphone

N° de Fax

AFT
Association pour le développement de la Formation professionnelle dans les Transports.

TAXE D'APPRENTISSAGE

N° référence A.F.T.

BORDEREAU DE VERSEMENT 2009 ALSACE-MOSELLE

Collecteur agréé (OCTA). Habilitation du Ministère de l'Éducation Nationale

Nbre de salariés | Code NAF obligatoire

A COMPLÉTER OU À MODIFIER LE CAS ÉCHÉANT

Numéro SIRET obligatoire

ÉLÉMENTS FIGURANT SUR VOTRE DÉCLARATION DE T.V.A.

RECETTE	N° DE DOSSIER	CLÉ	RÉG.	INSP.

IMPORTANT : AVEZ-VOUS DES APPRENTIS ? *Cochez la case :* OUI ☐ NON ☐ – SI OUI, COMBIEN ? ☐☐

Afin de respecter la loi, joignez-nous les contrats d'apprentissage :

VERSEMENT INTÉGRAL AAI1

(pas de centimes)

A Montant brut des salaires 2008 versés par les Etablissements d'ALSACE-MOSELLE
DADS 1 (case 16 A)

x 0,26% = ou x 0,312% =

B Taxe due au titre du quota apprentissage ,00

dont :

C FNDMA = 22 % x B ,00

UNIQUEMENT POUR LES ENTREPRISES D'AU MOINS 250 SALARIÉS*

***ATTENTION NOUVELLE LOI :**
Pour toute entreprise d'au moins **250 salariés ayant moins de 3 %** de salariés de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.
LE TAUX PASSE DE 0,26 % À 0,312 %.

Cachet :

Date : Signature :

AAI2 SOMMES DÉJÀ VERSÉES À DES OCTA

D	Versement du quota	,00
E	FNDMA	,00

AAI3 COÛT DE FORMATION APPRENTI(S) DÉJÀ VERSÉ AU(X) OCTA

F	ATTENTION : En application de la loi, les sociétés ont l'obligation de verser la totalité de leur taxe à un organisme collecteur	

G TOTAL EXONÉRATOIRE Somme de D à F ,00

H MONTANT DU REÇU LIBÉRATOIRE : B – G ,00

Un doute sur votre calcul ?

Un coup de fil 01 42 12 51 34
Un coup de fax 0 800 670 560
E-mail : dkakoun@aft-iftim.com

I SALAIRES BRUTS 2008 (reporter case A)

x 0,18 % =

J Contribution additionnelle à la taxe d'apprentissage* ,00

****L'AFT a l'obligation de reverser intégralement cette contribution au Trésor Public.***

ADHÉSION AFT 2009

(cochez la case) ☐

K COTISATION 25,00 €

MONTANT TOTAL DU VERSEMENT

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de l'A.F.T., et de l'adresser ACCOMPAGNÉ des deux premiers exemplaires de ce bordereau à :
A.F.T. Taxe d'Apprentissage
Libre Réponse - N° 933-75 - 75851 PARIS CEDEX 17
POUR LE 28 FÉVRIER 2009

L TOTAL GÉNÉRAL H + J + K (montant à payer) ,00

IMPORTANT : Si vous n'avez pas fait de versement direct au(x) CFA formant vos apprentis (cadre AAI3), n'oubliez pas de joindre vos contrats d'apprentissage pour que l'AFT fasse en votre nom ce versement obligatoire prélevé sur votre quota. Joignez-nous la photocopie du (des) Contrat(s) d'Apprentissage.

CADRE RÉSERVÉ À L'ENTREPRISE

CADRE RÉSERVÉ À L'AFT

CFA | ECO

MONTANT ,